

CALL FOR APPLICATIONS – SEARCH FOR EXPERTS

Publication Reference: [17-39/TOG/2/1](#)

Titre de l'action : Assistance pour l'amélioration des outils de gestion technique de l'INAM

Code de l'action et pays partenaire : [2017-39 TOGO](#)

Institution partenaire: Institut National d'Assurance Maladie (INAM)

Activité 2 – Identification et classification des procédures médicales

- **Date de mise en œuvre : 3-14 septembre 2018**

Coordinateur responsable: Gian Luca PORTACOLONE

Expert technique responsable: Xavier COYER

Date de publication : 11/07/2018

Date limite de soumission des candidatures : jusqu'à ce que l'expert idoine soit recruté

Partnership led by:

A PROPOS DE SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et soutient le dialogue sur la protection sociale et les politiques d'emploi inclusives dans un nombre accru de ses pays partenaires. Cet effort a été réaffirmé dans la Communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 – « Proposition pour un nouveau consensus européen sur le développement - Notre monde, notre dignité, notre avenir ». Un nombre significatif d'interventions de coopération dans ces domaines est financé par des instruments géographiques ou thématiques de la CE. Toutefois, ces instruments ne répondaient pas entièrement aux besoins ponctuels d'assistance technique court terme et de coopération entre pairs nécessaires au développement de la protection sociale et de politiques de l'emploi inclusives dans les pays partenaires de l'UE.

SOCIEUX+ – Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi – est une facilité d'assistance technique établie et cofinancée par l'UE (à travers la Direction générale pour le développement et la coopération de la CE : EuropeAid), la France, l'Espagne et la Belgique. La facilité est mise en œuvre par un partenariat composé de quatre institutions renommées de la coopération technique : *Expertise France* (leader du partenariat) ; la *Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas* (FIIAPP) ; la *Belgian International Cooperation on Social Protection* (Coopération belge sur la protection sociale ou BELINCOSOC) et la *Coopération Technique de Belgique* (BTC/CTB).

L'objectif général de SOCIEUX+ est d'étendre l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et de renforcer les systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires de l'UE. L'objectif spécifique de SOCIEUX+ est d'accroître les capacités des pays partenaires afin d'améliorer la conception, la gestion et l'évaluation de stratégies durables et efficaces en matière d'emploi. SOCIEUX+ vise aussi à renforcer et à étendre les systèmes de protection sociale inclusifs. Ces objectifs seront atteints grâce au renforcement des connaissances et à une assistance technique de court terme, de pairs à pairs.

La facilité SOCIEUX+ :

- Reconnaît le rôle de la protection sociale et de l'emploi dans la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité ;
- Soutient les efforts des gouvernements des pays partenaires pour la promotion de systèmes durables et inclusifs pour l'emploi et la protection sociale ;
- Vient compléter les initiatives de coopération de l'UE dans les domaines de la protection sociale, du travail et de l'emploi.

SOCIEUX+ met à disposition des institutions partenaires de l'expertise européenne de haut niveau, mobilisée rapidement et par le biais de procédures simples. La facilité mobilise l'expertise d'organismes mandatés ou publics, des organisations non-gouvernementales, d'importantes organisations de la société civile des Etats membres de l'UE et des organisations internationales spécialisées. Elle peut aussi intervenir en mobilisant des professionnels de pays partenaires en complément de l'expertise européenne (coopération triangulaire).

SOCIEUX+ est opérationnelle depuis septembre 2016. Elle est une extension du programme SOCIEUX lancé en 2013.

1. DESCRIPTION DE L'ACTION

L'état de santé de la population togolaise reste précaire. Le système de santé du Togo n'a qu'un impact limité sur la santé de la population. Dans l'ensemble, les indicateurs notamment ceux de la santé maternelle et infanto-juvéniles n'ont connu que peu d'amélioration ou se sont parfois dégradés au cours de la dernière décennie en raison de l'environnement socio-économique peu favorable et de la détérioration de la qualité des prestations dans les établissements sanitaires, surtout ceux du secteur public. Toutefois, des progrès significatifs ont été enregistrés dans la lutte contre les maladies évitables par la vaccination et certaines maladies prioritaires des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

A ce jour, il existe des initiatives qui prennent en compte la notion de couverture universelle notamment dans le domaine de la lutte contre le SIDA et du paludisme, mais une stratégie globale d'accès universel aux services de soins de qualité reste à implémenter. Les principales causes de la sous-utilisation des services de santé sont liées entre autres à la qualité insuffisante des soins et surtout à la faible accessibilité financière dans un contexte de cherté des soins. En effet, seulement un pourcentage minime (environ 5%) de la population est couvert par un mécanisme quelconque de sécurité sociale ou d'assurance santé, notamment les travailleurs du secteur public ou privé formel.

Dans le cadre de sa politique de protection sociale, l'Etat togolais a mis en place un régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics et assimilés en 2011, assuré par l'INAM. Ce régime est considéré comme la première phase d'un processus dont l'objectif final est la couverture santé universelle. L'INAM est un organisme doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative ; il a pour mission d'assurer la couverture des risques liés à la maladie, aux accidents et maladies non professionnels et à la maternité des bénéficiaires. A ce titre, l'INAM prend en charge la consultation, l'hospitalisation, la pharmacie, les actes médicaux et paramédicaux, la chirurgie, les analyses, l'imagerie, la grossesse et l'accouchement ainsi que les appareillages médicaux.

Dans le cadre de la précédente Action 2015-09 de SOCIEUX, un processus de renforcement des capacités internes à disposition de la Direction Générale de l'INAM a commencé. Basé sur un premier audit institutionnel, l'assistance technique a initialement concerné la planification stratégique de l'Institution ; ce même audit a mis en évidence la nécessité de renforcer les capacités d'analyse et de gestion du personnel de l'INAM. Le thème de la durabilité financière des prestations apparaît comme l'un des plus cruciales.

1.1 Objectif général

Renforcer les capacités techniques de l'INAM afin de lui permettre de jouer son rôle de régulation et de gestionnaire du risque maladie dans le cadre du processus de développement de l'assurance maladie au Togo.

1.2 Objectifs spécifiques

Contribuer à la durabilité financière de long-terme de l'INAM.

1.3 Résultats attendus

Des capacités internes en vue de la contractualisation et la gestion des accords avec les prestataires de soins de santé sont développées.

Des capacités internes pour l'évaluation du coût des procédures médicales par niveau de soins sont développées.

Des capacités internes dans le domaine de l'analyse économique et financière sont développées.

2. RÔLE DE L'EXPERT

Nombre d'experts mobilisés et charge de travail

2 experts seront mobilisés

Il est attribué 18 jours de travail à chacun des deux experts

L'assistance technique prévue sert l'objectif global d'une consolidation des capacités internes de l'INAM en vue du rôle qu'il devra jouer en tant qu'instance de régulation du futur système d'assurance maladie universelle au Togo. Elle cible, lors de la 2ème activité, les capacités de l'institution au niveau de l'identification et de la classification des procédures médicales que l'INAM rembourse en tant qu'agent assureur.

L'appui pourvu par SOCIEUX+ à travers la mobilisation (en priorité) d'experts publics européens vise en effet à développer les capacités internes du partenaire, plutôt qu'à fournir des outils et instruments « pré-confectionnés ». Ainsi, l'appui entre pairs et la formation, la présentation de cas et pratiques, des analyses et recommandations au sujet des listes actuelles de procédures médicales sujettes à remboursement, seront prééminents dans le cadre de l'assistance technique. L'assistance technique se focalisera sur la présentation d'outils et modalités d'identification et de classification de procédures médicales et détermination des coûts ; elle ne pourra pas viser, en raison de son étendue et du mandat des experts, l'établissement d'une liste exhaustive et des prix de prestations médicales.

Tâches

Tâches générales

- Des contacts préliminaires avec le Partenaire en vue de la définition de la méthodologie et l'agenda de l'assistance technique, à transmettre avant la mission à l'équipe SOCIEUX+;
- Participer au briefing pré-départ avec l'équipe SOCIEUX+;
- Faciliter, dans la mesure du possible, une dynamique de coopération qui vise le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles;
- Présenter au Partenaire les résultats en fin de mission, lui permettant d'exprimer ses points de vue avant la finalisation des livrables;
- Soumission des livrables attendus de l'activité (10 jours ouvrables après la fin de la mission).

Tâches spécifiques

- de connaissance du contexte (documents de contexte fournis par SOCIEUX+, livrables de l'Action 2015-09 et de la 1ère activité de l'Action en cours, texte législatifs et normatifs relevant, autres documents et analyses de partenaires de développement agissant au Togo, ...);
- Présentation d'exemples de listes et classifications de procédures médicales;

- Analyse des listes et classification de procédures médicales actuellement sujettes à remboursement par l'INAM ; recommandations générales en vue de leur amélioration;
- Préparation et conduite d'une session d'information / formation au sujet de la méthodologie d'identification et de la classification de procédures médicales.

Livrables

Livrables intermédiaires

- Une note méthodologique incluant une analyse des risques (3 pages maximum);
- Un agenda de la mission convenu avec le partenaire (réunions, personnes impliquées).

Livrables finaux:

- D3: Un guide méthodologique pour le développement d'une liste classificatoire des procédures médicales et la détermination des coûts. Le document présentera les phases, les modalités, des outils, des principes et assurances à appliquer en vue de la préparation de listes complètes et classifiées de procédures médicales sujettes à remboursement de la part d'INAM ; il ne pourra pas viser, en raison de son étendue et du mandat des experts, l'établissement d'une liste exhaustive et des prix de prestations médicales.
- D4: Une formation visant à présenter une méthodologie pour le développement d'une liste classificatoire des procédures médicales. Cela inclura l'organisation (agenda) et les matériaux de la formation, ainsi que des fiches d'évaluation remplies par les participants. La formation s'appuiera sur l'existant (listes actuellement utilisées par l'INAM).
- ExMR : rapport de mission conjoint des experts.

3. PROFIL DE L'EXPERT

Expert n°1: Expert en santé publique

Critères de sélection (essentiels):

- Education universitaire en santé publique, économie de la sante ou thème similaire;
- 15 ans minimum d'expérience professionnelle dans une administration publique d'Etats membres de l'UE compétente en matière de protection sociale et/ou santé publique;
- Expérience de gestion juridico-administrative et/ou financière d'organisations publiques compétentes en matière de protection sociale et/ou santé publique notamment en assurance maladie;
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral;
- Une capacité avérée à transmettre de connaissances et renforcer les capacités d'agents publics ;
- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

Critères accessoires:

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique dans le cadre de la coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable au Togo ou dans la sous-région (Afrique de l'Ouest) ;

4. CANDIDATURE

Soumission des candidatures

Les experts intéressés postulent en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://pmt.socieux.eu>

La procédure de soumission des candidatures se fait en deux temps :

1. S'il n'en possède pas déjà un, l'expert crée son compte personnel SOCIEUX+ (« create an account »). Pour avoir accès à tous les appels à candidatures, l'expert doit au moins renseigner les informations illustrées d'un astérisque.
2. Une fois votre compte validé par l'équipe SOCIEUX+, il vous suffit de chercher le numéro de mission **17-39/TOG/2/1** en cliquant sur l'onglet « Call for Experts ». Il suffit enfin de cliquer sur « Apply » pour soumettre sa candidature.

5. PROCESSUS DE SELECTION

Les experts fonctionnaires et employés du secteur public sont privilégiés pour les missions organisées par SOCIEUX+. Les consultants privés sont toutefois fortement encouragés à postuler.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte. Seuls les candidats short-listés seront contactés. La procédure de sélection peut inclure un entretien téléphonique ou physique. Il pourra être demandé aux candidats sélectionnés d'indiquer le nom de personnes pouvant être contactées dans leur institution d'origine.

Les experts fonctionnaires et employés du secteur public (actifs ou retraités) sont rétribués à hauteur de 250 euros par jour travaillé. Les honoraires des consultants privés sont calculés en fonction de leur expérience.

6. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

L'activité objet de cet appel à candidatures est soumise à l'évaluation et à l'approbation par le Comité Quality Assurance de SOCIEUX+. La confirmation des dates des missions et la contractualisation des experts ne sont possibles qu'une fois la décision formelle de ce comité prise.